

Informations concernant le rachat des actionnaires minoritaires de Cnova N.V. – Résultats de la procédure de transfert volontaire et mise en œuvre du retrait obligatoire

Paris, France / Amsterdam, Pays-Bas, le 16 juin 2025

Il est fait référence aux communiqués de presse de Casino concernant la procédure de Rachat Obligatoire des actions Cnova (i) du 17 octobre 2024, (ii) du 12 février 2025 ainsi que (iii) du 31 mars 2025.

Casino, Guichard-Perrachon S.A. (Euronext Paris : CO ; ISIN : FR001400OKR3) (« **Casino** ») informe ce qui suit : à la date de clôture de la procédure de transfert volontaire, un nombre total de 2.945.004 actions Cnova a été apporté à Casino, au prix de 0,0958 € par action, intérêts statutaires inclus (étant précisé que les actionnaires dont les intermédiaires teneurs de comptes sont directement enregistrés auprès de *Depositary Trust Company* (DTC) recevront ce montant en US dollars, soit 0.1103 USD par action¹ intérêts statutaires inclus). Ces transactions seront effectuées le ou autour du 18 juin 2025. Casino a également acquis 659.383 actions Cnova supplémentaires. A l'issue de ces transactions, Casino détiendra 344.706.146 actions Cnova, représentant 99,85 % du capital social de Cnova.

Cnova est en train de mettre en œuvre la consignation des fonds correspondant au solde des actions Cnova n'ayant pas été transférées volontairement à Casino (soit 504.252 actions Cnova au total) au fonds de consignation néerlandais (le « **Fonds de Consignation** ») pour un montant total de 48.307,34 € (sur la base d'un prix (incluant les intérêts statutaires) égal à 0,0958 € par action). La consignation de ces fonds devrait être mise en place dans les prochains jours, et le solde des actions Cnova sera automatiquement transféré à Casino, libre de toute charge ou droit de tiers, conformément aux lois et réglementations applicables aux Pays-Bas.

Afin de réclamer le prix de rachat au Fonds de Consignation, les actionnaires devront fournir une preuve de détention de la part de leur intermédiaire, indiquant le nombre d'actions Cnova détenues à la date de clôture de la période de transfert volontaire (soit le 11 juin 2025 ou, pour les actionnaires dont les intermédiaires teneurs de comptes sont directement enregistrés auprès de *Depositary Trust Company* (DTC), le 13 juin 2025). Une traduction libre en anglais du formulaire par lequel les actionnaires peuvent réclamer le prix de rachat est disponible à l'adresse suivante : <https://www.groupe-casino.fr/wp-content/uploads/2025/03/Form-consignment-fund-ENG.pdf>.

Pour rappel, la cotation des actions Cnova est suspendue et leur radiation d'Euronext Paris a été décidée par Euronext, sous réserve de la mise en œuvre du retrait obligatoire. En conséquence, la radiation des actions Cnova devrait intervenir autour du 20 juin 2025, une fois la procédure de consignation achevée.

Euronext et Casino informeront de l'issue de la procédure et de la radiation des actions Cnova d'Euronext Paris, une fois celles-ci mises en œuvre.

¹ En appliquant le taux d'échange EUR / USD de 1,1512.

CONTACTS ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Charlotte IZABEL - cizabel@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)6 89 19 88 33
Relations investisseurs - IR_Casino@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)1 53 65 24 17

CONTACTS PRESSE

Groupe Casino – Direction de la Communication

Stéphanie ABADIE - sabadie@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)6 26 27 37 05
Service de presse - directiondelacommunication@groupe-casino.fr - Tél : + 33(0)1 53 65 24 78